

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 2 juillet 2024 à 8h30 à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

287 à 293, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi – DM-5200 (id-16192) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction de galeries avec une saillie maximale de 2,4 mètres au lieu de 2 mètres et autoriser des escaliers extérieurs ouverts sans mur conduisant au 3^e étage en cour avant au lieu d'une cour arrière, sur un immeuble situé au 287 à 293, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi.

1931, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-5594 (id-17596) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'un équipement d'alimentation (cabinet électrique et transformateur) pour bornes de recharge électrique empiétant en cour avant au lieu d'une cour latérale ou arrière et situé à une distance minimale de 1,9 mètre de la ligne latérale sur rue au lieu de 3 mètres, sur un immeuble situé au 1931, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- Que l'équipement d'alimentation soit dissimulé au pourtour par un écran visuel ou une haie;
- Qu'une haie composée de quatre (4) cèdres soit plantée en cour avant, tel que présenté par le requérant.

2471, rue du Cinéma, Chicoutimi – DM-5602 (id 17600) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché ayant un recul minimal de 2,1 mètres par rapport à la façade du bâtiment principal au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 2471, rue du cinéma, Chicoutimi.

203, rue Tristan, Chicoutimi – DM-5605 (id 17617) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du garage détaché existant ayant une hauteur maximale de 6,22 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 203, rue Tristan, Chicoutimi.

3858, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière – DM-5607 (id-17622) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 2,6 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 3858, chemin du Portage des-Roches Sud, Laterrière.

998, rue Blais, Chicoutimi – DM-5608 (id-17615) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché avec un retrait minimal de 2,4 mètres au lieu de 5 mètres par rapport à la façade du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 998, rue Blais, Chicoutimi.

841, rue des Presses, Chicoutimi – DM-5610 (id-17626) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une remise avec un retrait minimal de 1,7 mètre au lieu de 5 mètres par rapport à la façade du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 841, rue des Presses,

Chicoutimi.

265, rue Calvin, Chicoutimi – DM-5612 (id-17629) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour latérale droite avec un retrait minimal de 0 mètre par rapport à la façade du bâtiment principal au lieu de 5 mètres, avec une hauteur maximale de 5,1 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 265, rue Calvin, Chicoutimi.

Lot 6 477 242 du cadastre du Québec, derrière le 5973, rue Notre-Dame, Laterrière – DM-5613 (id-17620) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale détachée en arrière lot avec une marge latérale gauche (nord-est) minimale de 3 mètres au lieu de 8 mètres et une marge latérale droite (sud ouest) minimale de 7,4 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 477 242 du cadastre du Québec, à l'arrière du 5973, rue Notre-Dame, Laterrière.

2230, rue Roussel, Chicoutimi – DM-5615 (id-17632) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire qui excède d'une distance maximale de 3,7 mètres la façade du bâtiment principal voisin, sur un immeuble situé au 2230, rue Roussel, Chicoutimi.

3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5591 (id 17582) demande une dérogation mineure visant à autoriser une absence de bande gazonnée ou paysagée entre le stationnement et la ligne de rue et en bordure de la ligne latérale gauche de terrain, sur un immeuble situé au 3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5592 (id 17581) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie B (H5) à structure détachée avec une marge latérale gauche minimale de 2,8 mètres au lieu de 6 mètres et avec une marge latérale droite minimale de 5,6 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé sur une partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 13 juin 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN